

AR PREFECTURE

006-210601530-20150605-2015D41-DE
Reçu le 23/06/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420

N° 2015-41

Séance du 05 juin 2015



L'an deux mil quinze et le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques, M. BORGOGNO Christophe

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : COMMISSION MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2014-26 du 24/04/2014 qui désignait Monsieur GRAGLIA André comme membre de la Commission Métropole Nice Cote d'Azur, et Monsieur le Maire comme Président de Droit.

Pour des raisons internes au fonctionnement même de l'ensemble des commissions, Monsieur GRAGLIA André souhaite se retirer de celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de ceci,

DÉCIDE de réélire la personne représentante de cette commission qui n'est composée que de 1 membre et d'un président, le maire étant président de droit.

PROCÈDE à l'élection du membre de la commission Métropole.
Est élue :

Commission Métropole

GOUNIOT Caroline

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 11/06/2015



LE MAIRE

FERNAND BLANCHI